DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

8 JUILLET 2015

N° 2015-07-09

Objet : Mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible du Montrond : partenariat avec la Commune de Verclause

Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2012-03-03 ayant pour objet le contrat biodiversité Rhône-Alpes « pour la mise en œuvre des plans de gestion des Perdigons-Gleizes et de Montrond - Espaces naturels remarquables des Baronnies Provençales drômoises »

Vu l'avis du Bureau Syndical du 15 avril 2015.

La Présidente expose :

Dans le cadre de ce contrat, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales s'est notamment engagé à :

- valoriser les démarches de gestion conservatoire de ces deux sites auprès des habitants des Baronnies, de ses partenaires et plus largement du public,
- valoriser les intérêts écologiques, paysagers, culturels et socio-économiques des deux sites dans le cadre de sa communication auprès du grand public,

La commune de Verclause, propriétaire de l'Espace Naturel Sensible de Montrond mène depuis quelques années des actions de préservation et de valorisation de cet espace naturel et pastoral remarquable des Baronnies provençales.

Elle s'est aujourd'hui engagée, accompagnée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Rhône-Alpes, dans l'élaboration d'un projet de sentier de valorisation qui fera découvrir, dans le cadre d'une démarche d'interprétation et de sensibilisation, les différents patrimoines de cette montagne et plus largement des Baronnies provençales.

Dans le cadre de la réalisation des différents médias de sensibilisation pour ce projet, la commune de Verclause et le CEN Rhône-Alpes sollicitent le Syndicat Mixte des Baronnies provençales pour une participation à ce projet à hauteur de 1 500 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet de valorisation et conformément aux orientations de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, la Présidente propose d'attribuer une subvention de 1 500 € à la commune de Verclause.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical,

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'attribuer une subvention de **1 500 €** répartie comme suit :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 500 €	**Commune de Verclause**	**6743**

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU